

COMMISSION : DÉLÉGUÉS PV N° : 1 – 2022/2023 DU : 07/03/2023

PAGE 1/5

Animateur: Marcel Buisson

Secrétaire : Mme Bérengère Sucharyna

Membres présents: Mme Béatrice Gavoille, Philippe Faure, Laurent Fouché, Jean-Marie

Fourgeau, Florent Gémeau, Laurent Parizel, Frédéric Rondeau, Max

Roulon, Dominique Pétry, Eric Thouraud.

Membre excusé: MM. Rachid Ben Ahmed, Jean-Marc Ferchaud, Jean-Luc Vernet.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Ordre du jour

2° Sujets « Pour décision »

- Modification de la composition du Bureau de commission.
- Recrutement des délégués

3° Sujets « Pour information et échanges »

- Maintien de la périodicité des réunions de la commission :
- Désignations délégués sur les matches D1
- Effectif commission
- Bilan des désignations
- Procédure des désignations départementales
- Applications « officiels »
- Désignations Coupes départementales
- Rappels pratiques



COMMISSION: DÉLÉGUÉS

PV N°: 1 – 2022/2023 DU: 07/03/2023

PAGE 2/5

ACCUEIL

La commission s'est réunie le mardi 7 mars 2023 à 19h00 au siège du District de Football de la Charente, salle Jean-Louis Dauphin.

Le dernier PV du 14 mars 2022 est approuvé sans modification.

SUJETS POUR DECISIONS

Modification de la composition du Bureau de la commission :

La commission prend acte du retrait de Jean-Louis Hauquin du Bureau et de la commission pour des raisons personnelles, le Bureau est désormais composé de 4 membres. La Commission valide l'unanimité sa composition :

Marcel Buisson, animateur

Bérengère Sucharyna, secrétaire,

Philippe Faure, délégué fédéral,

Laurent Parizel, délégué régional,

La commission remercie vivement Jean-Louis Hauquin pour son travail et pour son état d'esprit irréprochable.

Le Bureau continuera à se réunir selon les besoins pour gérer les affaires courantes et/ou urgentes.

Recrutement des délégués :

L'appel à candidature fait par mail à tous les clubs charentais a été un échec. La gestion de différentes candidatures spontanées de licenciés désireux de devenir délégués nécessite plus de précautions. Il est nécessaire que le candidat soit coopté au Comité de direction et satisfasse en



COMMISSION : DÉLÉGUÉS

PV N°: 1 - 2022/2023 DU: 07/03/2023

PAGE 3/5

même temps à une formation théorique délégué (dont la manipulation « tablette »). La commission, après cette étape, fera faire au candidat 2 matches en observation d'un délégué confirmé et 2 matches en tant que délégué principal accompagné, avant d'évoluer seul dans la fonction.

INFORMATIONS DIVERSES

Maintien de la périodicité des réunions de la commission :

La commission se réunit systématiquement chaque année en séance plénière courant du mois de mars sur convocation. Il sera organisé une collation après ladite réunion. Une autre réunion plénière pourrait être organisée en début ou fin de saison selon l'actualité.

Désignations Délégués matches D1:

- Les retours demandés aux clubs en fin de saison attestent que la grande majorité d'entre eux est très satisfait de l'expérimentation des désignations de délégués lors du championnat D1 la saison 2021 2022.
- Les arbitres sont les plus satisfaits, cette expérience apportant un confort, aide précieuse et plus de sécurité.
- Le Comité de direction a décidé la poursuite de cette action pour la saison 2022/2023 en ajoutant les matches retours, allouant un budget de 700€ qui sera respecté.

Effectif commission:

L'effectif de la commission est relativement stable :

- 2 délégués nationaux,
- 10 délégués régionaux,
- 3 délégués départementaux.

1 déléguée nationale en plus – 1 délégué régional en plus – le chiffre des délégués départementaux est le même.

L'objectif qui était, en fin de mandature, de porter le nombre de total de délégués à 20, risque de ne pas être atteint, cependant notre District se porte bien si l'on se compare aux autres départements ex-LCO avec le nombre de délégués le plus élevé sur cette zone géographique



COMMISSION: DÉLÉGUÉS

PV N°: 1 – 2022/2023 DU: 07/03/2023

PAGE 4/5

Bilan des désignations:

L'ensemble des délégués charentais a réalisé actuellement 280 désignations sur des matches de tous niveaux allant du Championnat National 2 au Championnat District.

Ce chiffre est en baisse par rapport à la saison dernière au niveau départemental (sur la même période) :

- 1 seul club a demandé un délégué sur une rencontre contre 7 l'an passé.
- Le district n'a ciblé qu'un seul match (U19) contre 15 l'an passé (dont 9 concernaient Soyaux AS).

Procédure des désignations départementales :

La procédure des désignations départementales satisfaisant tout le monde, elle est maintenue en l'état.

Application « Officiels » :

Une application intéressante et pratique de la FFF permet de recevoir des alertes sur smartphone pour les nouvelles délégations et/ou les modifications de celles-ci. Pour ce faire il suffit de télécharger « Officiels FFF » sur Play store ou Apple Store.

Désignations Coupes départementales :

La commission procède en fin de réunion à la désignation des 12 délégués pour les ¼ de finale des coupes départementales 2023 qui se réalisent avec un peu de difficultés car cette année la programmation d'une journée complète LFNA est prévue le même jour. Néanmoins, de justesse, la commission peut assurer la désignation d'un délégué sur chaque rencontre.

Quelques rappels pratiques:

- La trame proposée pour le rapport lors des matches départementaux doit être utilisée.
- Le rapport du délégué, avant d'être validé, peut être visualisé en format PDF, cette opération permet d'améliorer la mise en page du rapport si elle n'était pas bonne.
- Les réserves formulées par les capitaines de l'équipe doivent être retransmises sur le rapport au mot près, avec les fautes d'orthographe s'il y en a. Pour cela, prendre une photo préalable de la réserve est nécessaire.



COMMISSION : DÉLÉGUÉS PV N° : 1 – 2022/2023 DU : 07/03/2023

PAGE 5/5

- Une photo de la FMI, après validation des équipes, avec le numéro des licences joueurs et staff, doit être prise avant le début de la rencontre.
- Avant le début de la rencontre il est important de vérifier si les licenciés présents sur le banc sont tous bien inscrits sur la FMI.
- Répartition des tâches arbitre/délégué après la rencontre : L'arbitre entre le score, les changements et les sanctions sous contrôle du délégué. Le délégué entre les blessés, éventuellement les buts, fait signer la FMI aux deux capitaines et à l'arbitre.
- Un dirigeant présent sur le banc peut éventuellement signer la FMI après la rencontre, dans ce cas, bien noter son identité sur le rapport.
- Le délégué doit faire lire l'historique à la personne qui signe la FMI.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 07/03/2023

Décision 01 : Composition du Bureau → Validé

Décision 02 : Recrutement des délégués → Validé

La date de la prochaine réunion sera décidée ultérieurement et fera l'objet d'une convocation par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

L'animateur Buisson Marcel La Secrétaire Sucharyna Bérengère